

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/01/6106

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Cycle en Terre Scrl Fs
 Rue de la Station, 131
 5370 Havelange
 BE0665883422

Site contrôlé

Cycle en Terre Scrl Fs
 Buzin, 5 bte A
 5370 Verlée (Havelange)
 BE 0665 883 422

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- * Production
- * Préparation

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
- + production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Multiplication de semences de légumes (2,59 ha) Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

14/02/2023 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 07/12/2022 au 31/03/2024